



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 74961

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle, de nouveau, l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la pratique d'anglicismes qui dénaturent la langue française. Comme il l'avait déjà fait à propos du terme masters, enfin retiré des annonces de l'émission Questions pour un champion de France 3, et à l'égard de l'utilisation du terme produce of France sur l'étiquette de produits prestigieux, il s'étonne, à l'égard de la circulaire du 20 septembre 2001 considérant comme admissible la description des produits de consommation dans une langue étrangère, essentiellement la langue anglaise, à condition d'être accompagnée de dessins explicatifs. Cette circulaire viole, de façon flagrante, l'article 2 de 1a Constitution et la loi n° 94-665 du 4 août 1994 dont elle avait été l'inspiratrice. Il lui confirme l'intérêt et l'importance qu'il attache au maintien et au développement de la francophonie, qui concerne plus de cinquante Etats et mérite une constante vigilance, à propos de laquelle il souhaiterait connaître ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74961

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1838